



LS 24-04-022

M. Eric Caron
Directeur des Général Adjoint Service en Vol
45, rue de Paris
95747 Roissy CDG Cedex

Objet : Dérogation TLV

Roissy, le 16 avril 2024

Monsieur Le Directeur Général Adjoint,

Depuis fin mars 2024, vous êtes autorisés à effectuer des rotations TLV suite à la signature d'une dérogation par un des syndicats représentatifs PNC. Or, dans la nuit du 14 au 15 avril, Israël a connu des événements jusqu'alors inédits puisque l'Iran a lancé une frappe de missiles et drones directement sur le territoire israélien. Suite à la fermeture successive des espaces aériens, l'Entreprise a suspendu ses dessertes TLV et BEY pour les reprendre très rapidement.

La dérogation prévoit un point d'étape au 30 avril. Nous vous demandons d'avancer le rendez-vous. Le contexte géopolitique ne cesse d'évoluer et prend la voie de l'escalade. L'entreprise ne saurait laisser ses personnels dans cette situation d'incertitude la plus totale.

Le SNPNC exige la suspension de la desserte TLV jusqu'au retour à une situation apaisée dans la région.

Nous vous prions d'agréer Monsieur le Directeur, nos respectueuses salutations.

Sandrine Techer
Secrétaire de Section SNPNC AF